



## Chères Consœurs, Chers Confrères

Vous avez été nombreux à nous retourner l'attestation de mise en conformité de votre cabinet avec les dispositions de l'art. R.4322-77 du CSP. Ceux d'entre vous qui ne l'ont pas encore fait sont actuellement relancés par les élus de la commission éthique et déontologie.

Cette commission reçoit les professionnels qui rencontrent des difficultés quant à la conformité de leur installation afin de tenter de résoudre les problématiques soulevées. Ainsi, chaque situation est examinée au cas par cas.

Nous sommes conscients de la complexité au vu des surfaces franciliennes, mais comment envisager que l'on puisse poncer des orthèses dans la même pièce que celle dans laquelle sont pratiqués les soins ? Le conseil de l'Ordre garant des conditions d'exercice des pédicures-podologues, doit s'assurer que l'hygiène et la sécurité des patients sont optimales dans tous les cabinets.

C'est notamment par la conformité des locaux que notre profession pourra davantage s'ériger dans notre système de santé et pouvoir obtenir un champ de compétences plus large.

La 5<sup>ème</sup> journée des élus qui s'est tenue le 30 novembre dernier à Paris, a mis l'accent sur cette obligation, et mis en évidence les réticences de certains élus concernant la nécessité de pratiquer les soins instrumentaux et les soins orthétiques. Le cabinet doit être en mesure d'accueillir les patients nécessitant tous les actes de notre domaine de compétence.

Le 18 janvier dernier, le Colloque du CLIOR Santé d'Ile de France a réuni les différents ordres régionaux de santé autour du thème « E-SANTE EN ILE-DE-FRANCE ». Vous en trouverez un résumé dans ce bulletin.

Enfin, je vous informe que les nouvelles versions (avril 2018) des contrats de remplacement et de collaboration ont récemment été mises en ligne par le Conseil national. Pensez à les télécharger pour vos prochains contrats !

Bien confraternellement

Cécile CAZALET-RASKIN  
Présidente

### 1 Éditorial

2 **Les Ordres de santé se réunissent autour du thème «e-santé en IDF»**

3 **Vos contrats : Important ! / Nouvelles obligations en matière d'affichage et d'information**

4 **juridique > Décisions de la Chambre Disciplinaire de 1<sup>ère</sup> Instance / Rencontre interrégionale du 13 juin 2019**

5 **Agenda CIROPP 2019**

5-8 **Mouvements du tableau**

8 **URPSP : Expérimentation pour la prévention de la chute chez la personne âgée**



CONSEIL INTERRÉGIONAL DE L'ORDRE  
DES PÉDICURES-PODOLOGUES  
ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

Secrétariat du CIROPP  
IDF & OUTRE-MER  
9-11 rue Bague 75015 PARIS  
Tél : 01.44.38.55.90

Lundi au vendredi  
9h > 13h - 14h > 17h

Permanences  
téléphoniques

Éditeur : CIROPP Île-de-France  
& OUTRE-MER  
Directrice de la publication :  
Cécile CAZALET-RASKIN  
Comité éditorial : Anne  
BRANCHU, Cécile CAZALET-  
RASKIN, Malika GUESMIA.  
Dépôt légal : Mai 2019  
ISSN 1959-0644

# Les Ordres de santé se réunissent autour du thème « e-santé en Ile-de-France »

**La dernière réunion du Comité de Liaison des Institutions Ordinales Régionales Ile-de-France (CLIOR<sup>1</sup> 30/11/2018) était sur le thème « e-santé en Ile-de-France », la télé-médecine et le professionnel de santé dans le monde de la Com<sup>2</sup>, de la publicité et de la réputation numérique.**

La première partie de cette réunion a abordé la télé-médecine<sup>2</sup>. Le monde de la santé est en pleine évolution ou révolution. Le numérique, l'intelligence artificielle et les objets connectés sont entrain de façonner une nouvelle vision de la pratique de soin. La télé-médecine (téléconsultation, téléexpertise, téléassistance, télésurveillance et la réponse médicale) reste le domaine exclusif des médecins. Destinée à lutter contre les déserts médicaux, de plus en plus nombreux en France, elle doit répondre à un besoin, non le créer. Si sa mise en place représente un coût, cela ne doit pas augmenter les dépenses de santé car c'est une autre forme de pratique médicale. Le dossier médical partagé (DMP), qui est un carnet de santé numérique, en est une des premières avancées. Le règlement général des protections des données (RGPD) fixe le cadre nécessaire et incontournable à la sécurité des données partagées entre praticiens, patients, concepteurs de plateformes d'échanges, de stockage et des personnels administratifs et non médicaux. Les plateformes officielles d'échanges doivent être accréditées pour éviter les dérives commerciales qui fleurissent sur internet notamment celles des GAFA<sup>3</sup>. La téléconsultation médicale et la téléexpertise ont été mises en place en juin 2018 par un avenant à la convention médicale. La téléconsultation est entrée en vigueur à l'automne 2018. Elle doit permettre un accès plus facile à la consultation avec son médecin et limiter les déplacements longs ou inutiles. La téléexpertise, depuis janvier 2019, va permettre à un médecin de solliciter l'avis d'un confrère surspécialisé ou d'une autre spécialité en cas de difficulté face au cas d'un patient. Leur cadre est bien défini.

## Le télésoin

L'avant-projet de loi «relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé», ma santé 2022 », actuellement soumis à consultation (fin janvier ou début février en conseil des ministres, puis discuté au Parlement dans le courant du premier semestre 2019), définit la pratique de «télésoin», qui met en relation un patient avec un pharmacien d'officine ou un professionnel de santé paramédical. «Le télésoin est la pratique de soins à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication qui met en rapport un patient avec un ou plusieurs pharmaciens ou auxiliaires médicaux», est-il défini dans le texte. Les conditions de prise en charge des activités de télésoin seront fixées par décret. Pour toute nouveauté de pratique, il faut mettre en place une formation des professionnels de santé mais également accompagner les patients dans la pratique de la télé-médecine et du télésoin. Le résultat des concertations amènera à n'en pas douter des modifications du Code de la Santé publique pour les articles relatifs au télésoin.

Le télésoin doit être aux paramédicaux ce que la télé-médecine est aux médecins.

Quel impact pour les pédicures-podologues ? C'est dans cette nouvelle forme de pratique que le pédicure-podologue doit pouvoir s'inclure. Sa mise en place sera certainement très difficile, mais elle semble incontournable pour les pédicures-podologues dont les compétences ne peuvent que justifier leur présence dans ce nouveau mode de pratique de soin, notamment au sein d'équipes d'éducation thérapeutique.

## Devenons le e-pédicure-podologue de demain

La deuxième partie de cette réunion a abordé le professionnel de santé dans le monde de la Communication, de la publicité et de la réputation numérique. La présence du numérique, d'Internet, des médias dans notre vie de tous les jours oblige à reconsidérer la position des professionnels de santé face à la publicité.

Si celle-ci est toujours interdite à tout professionnel de santé<sup>4</sup>, elle doit évoluer vers une forme de communication. Le Conseil d'État a émis une note et un rapport<sup>5</sup> établissant 15 préconisations sur la publicité et la communication des professionnels de santé. Le code de déontologie de chaque institution ordinale devra s'adapter pour tenir compte de cette nouvelle approche. C'est un travail de réflexion qui va animer chaque Ordre et permettre une concertation de tous les Ordres afin de déterminer un cadre commun. La communication fournie sera une information communiquée aux patients (horaires, tarifs, accessibilité EAP, spécialités, surspécialités...). En aucun cas cela ne doit être une publicité au sens de l'éloge, ni une atteinte au secret professionnel. Pourraient y figurer les pratiques avancées, la qualité et la sécurité des soins. Ce ne sont là que des pistes de réflexion évoquées au cours de cette réunion. Bien évidemment, à l'avis de tous les participants, il ne peut s'agir d'encourager ni de prêter attention aux différents sites « google » permettant de donner un avis sur tel ou tel praticien. Tous s'accordent à dire que ce genre de pratique n'est pas fiable mais que beaucoup de patients y sont sensibles malgré tout. C'est contre ce genre de sites et pratiques qu'il faut lutter. La présence de représentants de DOCTOLIB (directeur de la téléconsultation, directeur de la communication et des affaires publiques) a permis de comprendre leur implication : DOCTOLIB a mis en place une plateforme permettant de faire de la téléconsultation et a rappelé que leur action a débuté dans la gestion du carnet de rendez-vous des professionnels de santé, de la communication entre patients et professionnels et entre professionnels. C'est maintenant une plateforme grand-public de prises de rendez-vous (70.000 professionnels, 30 millions de patients). En aucun cas, DOCTOLIB ne demande des avis sur les professionnels. Un livre blanc édité par l'Ordre National des Médecins établit un guide pratique sur « préserver sa réputation numérique » à l'adresse



des médecins ou plus généralement aux professionnels de santé. Chaque Ordre doit pouvoir s'en inspirer et suivre les recommandations faites pour gérer les atteintes à la réputation des praticiens.

Quel impact pour les pédicures-podologues ? Suite à cette réunion, à laquelle assistait le président Eric PROU de l'Ordre National des Pédicures-Podologues, des propositions concernant ce que nous pourrions mettre sur un site professionnel sont à l'étude. Quant à la réputation numérique<sup>6</sup>, le guide pratique du CNOM doit pouvoir s'adapter aux pédicures-podologues.

Une prochaine réunion de concertation des différentes institutions ordinales tentera d'harmoniser toutes les propositions et orientations.

1. Le CLIOR regroupe les institutions Ordinales des médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes, pédicures-podologues.

2. La télémédecine est une forme de pratique médicale à distance fondée sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TICs)

3. GAFA : GOOGLE, APPLE, FACEBOOK, AMAZON

4. Code de la Santé Publique

5. 21 juin 2018

6. Livre blanc : guide pratique, préserver sa réputation numérique, septembre 2018, CNOM

## Vos contrats : Important !

Au vu de tous les contrats que nous recevons, il paraît utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

### REMPLACEMENT

- La durée est de 4 mois maximum, au-delà soumis à dérogation du CIROPP sur justificatif.
- Il doit être précisé si le titulaire est conventionné ou non (retirer ou rayer le paragraphe inutile mais ne pas remplir les deux !), ceci est déterminant pour les actes que pourra effectuer le remplaçant au regard de la convention nationale destinée à organiser les rapports entre les PP libéraux et les caisses d'assurance maladie.
- La totalité du plateau technique est à disposition du remplaçant (état des lieux).

### COLLABORATION LIBERALE

- La durée est de 4 ans maximum, renouvelable par un avenant.
- Prévoir une période d'essai ainsi qu'un délai de prévenance en cas de rupture anticipée demandée par l'une des deux parties.
- Les jours de présence (ou demi-journées) doivent être clairement établis.
- Les locaux et le matériel sont mis à disposition du collaborateur qui doit en prendre soin (état des lieux indispensable).
- Le collaborateur encaisse ses propres honoraires.
- L'instrumentation sera éventuellement apportée par le collaborateur (incidence sur la redevance).
- Le développement de la patientèle tel que prévu par la loi doit être effectif, avec un recensement régulier (le modèle de contrat propose un point mensuel) : c'est ce qui évitera les conflits en fin de contrat.
- Le collaborateur pourra s'installer en emportant son propre fichier, sans toutefois effectuer de tentative ou de détournement de patientèle du titulaire.
- Le contrat doit prévoir quelle option serait choisie en cas de litige et d'échec de conciliation, entre la procédure d'arbitrage et le tribunal compétent.

### DANS TOUS LES CAS DE FIGURE

Eviter de transmettre des tableaux d'annexes d'état des lieux signés mais non complétés ! ceci constitue un risque sur le plan de la responsabilité en cas de problème.

Chaque partie doit transmettre son propre exemplaire au CIROPP (par courriel ou par courrier dans le mois qui suit la signature)

Le CIROPP vous envoie un accusé de réception et revient vers vous en cas d'avis défavorable de sa part. Il est à noter que le CIROPP ne peut invalider votre contrat, seul un juge est en mesure de le faire.

## NOUVELLES OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'AFFICHAGE ET D'INFORMATION

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 vous devez respecter les nouvelles obligations d'informations auprès des patients concernant l'ensemble des frais facturables occasionnés lors d'activité de prévention, de diagnostic et de soins.

Quelques contrôles ont déjà eu lieu en Ile-de-France suscitant des interrogations de la part des pédicures-podologues concernés.

Nous vous engageons à télécharger les informations via le site de l'ONPP à la rubrique Actualités\*.

**Il est à noter que concernant la situation des pédicures-podologues vis-à-vis des organismes de sécurité sociale :**

l'« indication du conventionnement et, le cas échéant, du secteur conventionnel d'appartenance sur les plaques professionnelles lors de toute nouvelle installation ou de toute modification de plaque, ainsi que sur les plateformes de prise de rendez-vous médical en ligne, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires » ne concerne pas notre profession puisque l'article R.4322-74 relatif aux mentions autorisées sur les plaques ne fait actuellement pas mention de la situation conventionnelle des pédicures-podologues.

\* <https://www.onpp.fr/communication/actualites/actualites-ordinales/obligations-en-matiere-affichage.html>

## JURIDIQUE > Décisions de la Chambre Disciplinaire de 1<sup>ère</sup> Instance

N°	Parties	Plaintes	Infractions	Sanction
17-03	CROPP contre PP	Dossier incomplet	R.4322-32, R.4322-34, R.4322-71, R.4322-74, R.4322-77, R.4322-78, R.4322-84, L.4322-2, L.4113-9, L.4322-13	Blâme
17-04	Patient contre PP	Suite d'une non-conciliation	R.4322-33, R.4322-34, R.4322-51, R.4322-53	Avertissement
17-05	Patient contre PP	Suite d'une non-conciliation		Plainte rejetée
17-06	CIROPP contre PP	Dossier incomplet	R.4322-77, R.4322-98, R.4322-53, R.4123-20	Avertissement
17-07	CIROPP contre PP	Dossier incomplet/Signalétique	R.4322-39, R.4322-71, R.4322-74, R.4322-78	Avertissement
17-08	CIROPP contre PP	Dossier incomplet/Signalétique	R.4322-39, R.4322-71, R.4322-74, R.4322-78	Avertissement
17-09	Patient contre PP	Suite d'une non-conciliation		Plainte rejetée
17-10	Patient contre PP	Suite d'une non-conciliation	R.4322-53	Blâme
17-11	PP/PP	Suite d'une non-conciliation		Affaire jugée dans une autre région
17-12	Patient contre PP	Suite d'une non-conciliation	R.4322-53	Avertissement
17-13	Patient/CIROPP contre PP	Suite d'une non-conciliation	R.4322-51, R.4322-53, R.4322-36	Interdiction temporaire d'exercer de 15 jours
17-14	CIROPP contre PP		R.4322-39, R.4322-72, R.4322-73, R.4322-40	Interdiction d'exercice de 15 jours avec sursis
18-01	Patient/CIROPP contre PP	Suite d'une non-conciliation	R.4322-53	Blâme
18-02	Patient contre PP	Suite d'une non-conciliation		Plainte rejetée
18-03	CIROPP contre PP			Désistement
18-04	CIROPP contre PP	Dossier incomplet	R.4322-71, R.4322-74	Blâme
18-05	Patient/CIROPP contre PP	Suite d'une non-conciliation	R.4322-59, R.4322-60	Interdiction temporaire d'exercer de 1 semaine après sursis

## RENCONTRE INTERRÉGIONALE DU 13 JUIN 2019

Tout au long de l'année 2019, l'Ordre va à la rencontre des pédicures-podologues en organisant des rencontres interrégionales.

Les élu-e-s des conseil interrégional d'Ile de France et Outremer et des Hauts de France ainsi que les membres du Bureau du Conseil national ont le plaisir de vous inviter à une soirée d'échanges sur des sujets portant sur :

- les dossiers de la profession,
- la vision de l'Ordre pour l'évolution de la pédicurie-podologie
- les services et informations que l'Ordre propose en région et au niveau national.

> La réunion se tiendra le 13 juin à PARIS, au Mercure, Porte de Versailles-Expo.

# AGENDA CIROPP 2019

21/01, 15/04, 17/06

**Conseils régionaux ordinaires**

21/01, 15/04, 17/06

**Conseils régionaux  
extraordinaires**

14/01, 08/04, 03/06

**Bureaux**

11/01, 23/01

**Audiences CDPI**

07/01, 24/01, 11/02, 11/03,  
28/03, 01/04, 02/05

**Commission de conciliation**

11/02, 01/04

**Commission de dérogation**

28/01, 18/02, 18/03, 20/05

**Commission éthique  
et déontologie**

08/03

**Conférences des présidents**

14/03, 09/05, 21/05

**Audiences TGI**

13/06

**Réunion Rencontres  
interrégionales**

## MOUVEMENTS DU TABLEAU

### Nouveaux inscrits

Nom	Prénom	Code postal	Ville
ABADIE	Romain	93130	NOISY LE SEC
ABDUL KADER MOHIDEEN	Mohamed	93240	STAINS
ANDRE	Floriane	91360	EPINAY/ORGE
ANDRIEU	Pierre	94140	ALFORTVILLE
ARBOGAST	Thomas	91190	GIF SUR YVETTE
AZOULAY	Marine	75015	PARIS
BARDA	Alexandra	75012	PARIS
BARDY	Aurélia	78620	L'ETANG LA VILLE
BAUDREY	Marie charlotte	78490	LES MESNULS
BECHEREAU	Clément	77100	MEAUX
BINOUS	Sonia	78230	LE PECQ
BONNETAUD	Antoine	78200	MANTES LA JOLIE
BONTEMPS	William	78150	LE CHESNAY
BOUCHAREINC	Paul	75015	PARIS
BOULARDIN	Aymerick	93400	SAINT OUEN
BOYER	Kevin	95160	MONTMORENCY
BOYER	Patrick	78240	CHAMBOURCY
BRISOT	Victor	75004	PARIS
BRUNET	Milena	93160	NOISY LE GRAND
CARLOT	Julie	93700	DRANCY
CARRE	Auriane	78490	MAREIL LE GUYEN
CASSARIN	Laura	77590	CHARTRETTES
CATARINA GRACA	Rachel	91120	PALAISEAU
CHAMARD	Sylvain	75015	PARIS
CHAOUCHE	Valentine	93340	LE RAINCY
CHEVALLEREAU	Katy	77590	CHARTRETTES
CHIKKI	Léa	92160	ANTONY
CHIPONT	Paul	75010	PARIS
CHIQUET	Agathe	77120	MOUROUX
CLEMENT	Mélanie	95400	ARNOUVILLE
COLLET	Marie	77470	BOUTTIGNY
DE OLIVEIRA	Damien	94350	VILLIERS/MARNES
DE PARCEVAUX	Héloïse	75116	PARIS
DEGUIL	Romain	78230	LE PECQ
DELATTRE	Angèle	95350	ST BRICE/FORÊT
DELFAUD	Marie Charlotte	91570	BIEVRES
DELION	Aurélia	77170	SERBON
DESSOUTER	Nils	92100	BOUL.-BILLANCOURT
DEVINAST	Valérie	91370	VERRIERES LE BUISSON
DOLOIR	Sarah	93400	SAINT OUEN
DOS SANTOS GAMEIRO	Fredy	75007	PARIS
DUBOIS	Corentin	91070	BONDOUFLE
DUFLOS	Marine	91480	VARENNES JARCY
FIRSIANKOU	Youhen	94480	ALBON SUR SEINE
FLORENCE	Florence	92500	RUEIL MALMAISON
FORMOSO	Thierry	75013	PARIS
FRANOUX	Maxime	77450	ESBLY
FUSELLIER	Paul	91720	MAISSE

Nom	Prénom	Code postal	Ville
GANGWAR	Axelle	78000	VERSAILLES
GASPARD	Laurianne	93200	SAINT DENIS
GAUDINEAU	Mélanie	91450	EMOLLES
GHOUL	Yassin	92300	MASSY
GOUTAL	Mélissa	93420	VILLEPINTE
HADDAR	Laura	95130	FRANC. LA GARENNE
HADDOUM	Zohra	92110	CLICHY
HANNEQUIN	Camille	78360	MONTESSON
HIDOUR	Zohra	95000	CERGY
HOUDRE	Ophélie	91940	LES ULIS
ISTIVIE	Delphine	93350	LE BOURGET
JOVICI	Nevena	91300	MASSY
JULIEN	Philippe	78340	LES CLAYES/BOIS
KARRAY	Ghada	93200	SAINT DENIS
KATCHE	Stéphanie	75013	PARIS
KELIS	Anne-Laure	91800	BONDY
KELTOUMI	Hadhoume	77100	MANTEUIL/MEAUX
KLAGBA	Althéa	75015	PARIS
LAMBERT	Anais	75004	PARIS
LAMBINET	Julie	75015	PARIS
LE BAUZEC	Thomas	78400	CHATOU
LE DRET	Judicaëlle	93160	NOISY LE GRAND
LE DREVES	Océane	93190	LIVRY GARGAN
LE SCORNET	Thomas	95440	ECOUEEN
LEFEVRE	Elise	92130	ISSY LES MOULINEAUX
LEMAIRE	Marianne	75015	PARIS
LEMAIRE	Juliette	91190	GIF SUR YVETTE
LEON	Mathieu	91360	EPINAY SUR ORGE
LEROY	Floriane	78660	ABLIS
LIOT	Benjamin	78400	CHATOU
MACLE	Laura	95130	FRANCONVILLE
MAILLET	Sandra	92100	BOUL.-BILLANCOURT
MAREST	Pierre	78120	RAMBOUILLET
MARTIN	Cassie	92400	COURBEVOIE
MARTINEAU	Daphné	91540	MENNECY
MASSA	Camille	92190	MEUDON
MEDINA	Elodie	77410	CLAYE-SOUILLY
MENOUR	Kahina	77380	COMBS LA VILLE
MOLINARO	Mathieu	92120	MONTRouGE
MONDOLONI	Floriane	94160	SAINT MANDE
MONTAGNE	Jessica	91160	LONGJUMEAU
MOREAU	Mailys	75015	PARIS
NARAYANNAN	Nythia	91120	PALAISEAU
NAVARRO	Laetitia	78110	LE VESINET
NEGRE	Léa	92500	RUEIL MALMAISON
NEVOUX	Audrey	78360	MONTESSON
OLLIVIER	Stéphane	93400	SAINT OUEN
PAINDESSOUS	Quentin	91420	MORANGIS

## ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

Nom	Prénom	Code postal	Ville
PHAM	Tony	77184	EMERAINVILLE
PILLET	Joséphine	75017	PARIS
PIRES	Alexis	93270	SEVRAN
POISSON	Louise	94360	BRY SUR MARNE
PORSAN-CLEMENTE	Magali	97233	SCHOELCHER
RAJEF	Soukeyna	91000	EVRY
REGNAULT	Romain	78160	MARLY LE ROI
RICHARDON	Bastien	93600	AULNAY/BOIS
ROBERT	Tyana	93600	AULNAY/BOIS
ROBIN	Mathis	75008	PARIS
ROLLAND	Julia	92310	SEVRES
ROMPTEAUX	Antonin	78160	MARLY LE ROI
ROSEL	Maxime	78800	HOUILLES
ROYOL	Cyprien	77330	OZOIR
RUSCHKE NORMAND	Romain	75017	PARIS
SAFSAF	Samy	92140	CLAMART
SANCHEZ	Guillaume	95880	ENGHEIN LES BAINS
SAYER	Sophie	75015	PARIS
SELAS TAFNA		97129	LE LAMENTIN

Nom	Prénom	Code postal	Ville
SESMA	Agnès	77130	S <sup>T</sup> GERMAIN LAVAL
SIMON	Anthony	78600	MAISONS LAFFITTE
SITBON	Geoffrey	94000	CRETEIL
SOW	Adama	78130	LES MUREAUX
SULTAN	Raphael	92500	RUEIL MALMAISON
TANG	Liliane	75013	PARIS
THEPOT	Mélanie	93240	STAINS
THOUVENIN	Rudy	95370	MONT. LES CORMELLES
TOMAT	Antoine	93160	NOISY LE GRAND
TROCHET	Ophélie	91670	ANGERVILLE
UNG	Boun	93140	BONDY
VALETTE	Baptiste	92190	MEUDON
VAN DEN BROUCKE	Léa	78550	RICHEBOURG
VELLONE	Mélanie	92100	BOUL.-BILLANCOURT
VERNET	Océane	77123	NOISY SUR ECOLE
VILMERCATI	Mélanie	78330	FONTENAY LE FLEURY
WABLE	Hélène	78560	LE PORT MARLY
WINCKLER	Chanelle	91450	SOISY/SEINE

### Reprises d'activité

Nom	Prénom	Code postal	Ville
FOULQUIER	Isaure	75020	PARIS
LEFEBVRE	Julien	78800	HOUILLES
RODERICK	Doriane	75008	PARIS

### Transferts du CIROPP Ile-de-France & Outre-mer vers une autre région

Nom	Prénom	Code postal	Ville	Vers CROPP/CIROPP
BAUDON	Camille	04100	MANOSQUE	PACA & CORSE
BLANCHARD	Étienne	21000	DIJON	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
BRANCHAND	Danny	69007	LYON	AUVERGNE-RHONE-ALPES
BRIS	Philippe	20270	TALLONE	PACA & CORSE
BUSNEL	Marine	18330	S <sup>T</sup> LAURENT	CENTRE - VAL DE LOIRE
CARPEL	Madeleine	31000	TOULOUSE	OCCITANIE
CHIERRONI	Sabine	06600	ANTIBES	PACA & CORSE
DANINTHE	Didier	51100	REIMS	GRAND-EST
DE ALMEIDA	Arthur	33350	S <sup>T</sup> MAGNE DE CASTILLON	NOUVELLE AQUITAINE
DESCOMBES	Sandra	23130	S <sup>T</sup> CHABRAIS	NOUVELLE AQUITAINE
DROUIN	Charline	49100	ANGERS	PAYS DE LA LOIRE
GRALL	Solène	14053	CAEN	NORMANDIE
GRANDET	Jean Gabriel	74500	EVIAN LES BAINS	AUVERGNE-RHONE-ALPES
HULIN	Justine	38550	AUBERIVES SUR VAREZE	AUVERGNE-RHONE-ALPES
LOMBARDIE	Erika	06200	NICE	PACA & CORSE
LONGA	Pauline	24340	MAREUIL	NOUVELLE AQUITAINE
MACULEWICZ	Nathalie	60330	LE PLESSIS BELLEVILLE	HAUTS-DE-FRANCE
MONNET	Mylène	38160	S <sup>T</sup> MARCELLIN	AUVERGNE-RHONE-ALPES
PETRAU-GAY	Philippe	04800	GEOUX LES BAINS	PACA & CORSE
PINARD	Alice	31000	TOULOUSE	OCCITANIE
PRUNET	Pamela	21500	MONTBARD	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
SZCZEPOCKI	Julia	10800	S <sup>T</sup> JULIEN LES VILLAS	GRAND-EST
TRUCHON-BARTES	Francois	07130	S <sup>T</sup> PERAY	AUVERGNE-RHONE-ALPES
VERGIN	Benjamin	89470	MONTEAU	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
VOCHELET	Aurore	40230	S <sup>T</sup> VINCENT DE TYROSSE	NOUVELLE AQUITAINE

### Transferts d'une autre région vers le CIROPP Ile-de-France & Outre-mer

Nom	Prénom	Code postal	Ville	DU CROPP / CIROPP
ARMOET	Danièle	97410	S <sup>T</sup> PIERRE	NOUVELLE-AQUITAINE
BAUDET	Bradburry	92200	NEUILLY SUR SEINE	NOUVELLE-AQUITAINE
BONNEFOY	Camille	97427	L'ETANG SALE	AUVERGNE - RHONE-ALPES
CURUTCHET	Arnaud	75019	PARIS	NORMANDIE
FORTE	Marion	75002	PARIS	PACA & CORSE
IMBAULT	Loïc	78500	SARTROUVILLE	GRAND-EST
LABARTHE	Julie	75017	PARIS	NOUVELLE-AQUITAINE
MESLIN	Aurore	97410	S <sup>T</sup> PIERRE	BRETAGNE-S <sup>T</sup> PIERRE ET MIQUELON

**Transferts d'une autre région vers le CIROPP Ile-de-France & Outre-mer (suite)**

Nom	Prénom	Code postal	Ville	DU CROPP / CIROPP
MOUTON	Alix	75017	PARIS	AUVERGNE-RHONE-ALPES
OUTMANI	Wafa	75570	ANDRESY	HAUTS-DE-FRANCE
PAGES	Lauriane	75011	PARIS	OCCITANIE
POUCHARD	Justine	97480	ST JOSEPH LA REUNION	NORMANDIE
ROUAS	Maud	77000	MELUN	PACA & CORSE
SCHLIENGER	Pierre	92140	CLAMART	CENTRE - VAL DE LOIRE
SEGALEN	Maxime	75013	PARIS	AUVERGNE-RHONE-ALPES
SIPOLIS	Éléonore	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	HAUTS-DE-FRANCE

**Cessations d'activité 2018/2019**

Nom	Prénom	Code postal	Ville	DATE DE CESSATION
AKOUKA	Valérie	92300	LEVALLOIS PERRET	30/11/2018
ALLIOT	Dominique	94350	VILLIERS SUR MARNE	01/01/2019
ANDRIES	Marie Claude	92170	VANVES	01/01/2019
ARAGOU	Margaux	75011	PARIS	25/12/2018
BASSIN CORNIOU	Bénédicte	94360	BRY SUR MARNE	31/12/2018
BECUS	Gaël	92130	ISSY LES MOULINEAUX	31/07/2012
BELE	Patricia	77144	CHALIFERT	31/12/2018
BENABDESADOK	Lydia	75013	PARIS	01/01/2019
BENITAH	Noémie	92350	LE PLESSIS ROBINSON	30/09/2018
BERGONIER	Patricia	78450	VILLEPREUX	31/12/2018
BODIN	Joëlle	91320	WISSOUS	01/10/2018
BOMPARD	Suzanne	75015	PARIS	01/11/2018
BOUSSAGEON	Françoise	77000	MELUN	01/01/2019
CHALOPIN	Antony	91100	VILLABE	17/10/2017
CHEMAMA	Steven	77100	MEAUX	01/10/2018
CHENUS	Pascale	77100	MEAUX	31/12/2018
CHESNAU-PULCI	Charline	94140	ALFORTVILLE	28/12/2018
COMERT	Youen	78810	FEUCHEROLLES	31/12/2018
DENIS	Loïc	78470	ST REMY LES CHEVREUSES	01/11/2018
DI MASCIO	Claude	93300	AUBERVILLIERS	01/01/2019
DUCOURRET	Pierre	95100	ARGENTEUIL	01/01/2017
DUVAL	Patricia	77390	GUIGNES	31/12/2018
EL KHOURY	Fanny	94150	RUNGIS	09/03/2019
ELORE	Jordan	94600	CHOISY LE ROI	31/01/2016
FAUVEAU	Cécile	77470	POINCY	01/12/2018
FERREIRA	Sylvie	75012	PARIS	06/09/2014
FONTANIER	Marie-Claire	78400	CHATOU	01/10/2018
FOUGERE	Françoise	92320	CHATILLON	01/01/2019
FOULHAC	Laurence	94130	NOGENTS/MARNE	07/12/2018
FREROT-SCATTOLINI	Grégory	77410	CLAYE-SOUILLY	18/12/2018
GARCIA DE GERIN-RICARD	Maud	97190	LE GOSIER	30/04/2018
GIROLAMI	Jean-Claude	78240	CHAMBOURCY	30/09/2018
GUYONVARH	Maud	75017	PARIS	18/09/2018
HENRI	Béatrice	77290	MITRY MORY	27/12/2018
HEURTEBISE	Yannick	94380	BONNEUIL SUR MARNE	01/01/2019
IHNAT	Rémi	75008	PARIS	01/01/2019
KLEIN	Matthieu	75012	PARIS	01/12/2018
LAPAIX	Marion	97435	ST GILLES LES HAUTS	14/12/2018
LECOMTE	Aurélien	92100	BOULOGNE	18/12/2018
LEFEVRE	Bruno	92220	BAGNEUX	31/03/2019
LETESSIER	Véronique	95390	ST PRIX	14/09/2018
LISIECKI	Florian	75014	PARIS	31/12/2018
LORENZINI	Sylvia	77300	FONTAINEBLEAU	28/02/2019
LYCAON	Jean-Aly	60240	BOUCONVILLIERS	30/09/2013
MACOUIN	Olivia	92600	ASNIERES SUR SEINE	30/07/2018
MARTIN	Léo	77670	SAINT-MAMMES	21/09/2018
MARTIN	Nelly	78300	POISSY	31/12/2018
MONIOT	Charlotte	92600	ASNIERES SUR SEINE	08/10/2018
MOTEAU	Elvira	75011	PARIS	21/12/2017
PAPILIYA KANKANAGE	Himasha	93240	STAINS	23/12/2018
PILLET-GUIET	Valérie	77190	DAMMARYS LES LYS	01/02/2019
POTARJUNIKOFF	Jérémy	78500	SARTROUVILLE	03/11/2018
REVIRIAUD	Christophe	75013	PARIS	10/12/2018

## Cessations d'activité 2018/2019 (suite)

Nom	Prénom	Code postal	Ville	DATE DE CESSATION
ROY	Jeanne-Marie	92400	COURBEVOIE	01/01/2019
SAFFROY NEUVE EGLISE	Marie	75004	PARIS	01/01/2019
SMIECHOWSKI	Alan	92230	GENNEVILLIERS	10/01/2019
SOLLOSSI	Emmanuelle	78560	LE PORT MARLY	31/08/2018
SORBIN	Martine	93160	NOISY LE GRAND	31/12/2018
STUREL	Claire	91580	ETRECHY	31/12/2018
THOMA	Roxane	77410	CHARNY	10/03/2019
TISSIER	Catherine	75001	PARIS	31/10/2018
TORCHON	Barbara	92230	CHATILLON	17/12/2018
TORTRAT	Patrice	78200	MANTES LA JOLIE	01/04/2019
TRIMBACH BERTHAULT	Anne	78380	BOUGIVAL	30/03/2019
VALLY	Emmanuelle	97490	ST <sup>E</sup> CLOTILDE	31/12/2018
VILLARET	Sandrine	94300	VINCENT	30/12/2018
WAICHE SCEMAMA	Léa	94000	CRETEIL	30/01/2018
ZAOUÏ	Sarah	95350	ST BRICE SOUS FORET	25/10/2018



### EXPÉRIMENTATION pour la PRÉVENTION de la CHUTE chez la PERSONNE ÂGÉE



### OBJECTIF : La prise en charge des risques de chute de la personne âgée

#### Personnes Concernées :

- Patients de plus de 65 ans.
- Appui unipodal  $\leq 10$  sec. sur un des deux pieds
- Périmètre de marche en diminution.
- Patients en perte d'autonomie.

#### Objectifs :

- Améliorer la stabilité et l'équilibre.
- Augmenter le périmètre de marche.
- Maintenir l'autonomie.
- Limiter les chutes.
- Prévenir la récurrence des chutes et les conséquences.

#### Intervenants :

- Pédiatres-Podologues.
- Médecins généralistes.
- Médecins spécialistes (nutritionnistes, gériatres ...)
- Paramédicaux.
- Aidants aux quotidiens.

Consultation Podogériatrique prise en charge par l'Agence Régionale de Santé d'Île de France.

CONTACT : [urpsodo.idf@gmail.com](mailto:urpsodo.idf@gmail.com)

